



Maison en indivision occupés illégalement

Par **missbonbon**, le **25/08/2008** à **22:41**

bonjour,

mon ami a une maison en indivision avec sa soeur depuis dix ans celle ci a contesté le testament de ses parents ,bien que mon ami est eu gain de cause au tribunal car ils sont aller de procès en procès on en est toujours au meme point;refusant de signer l'accord de rachat de sa part,celleci s'est installer dans la maison depuis 2mois,c'est mon ami qui entretenes la maison depuis 10ans aujourd'hui elle refuse de partir alors que toutes les affaires de mon amis sont a l'interieur et que logiquement le mois d'aout lui ete accorder il ne sait plus quoi faire, pouva is vous nous aider merci d'avance

madame ruggi

Par **Visiteur**, le **25/08/2008** à **23:53**

Vous évoquez un accord de rachat. Votre ami est propriétaire indivis de la maison et il est en droit de demander sa part, éventuellement de provoquer la vente judiciaire du bien.

Il est en droit également de demander une indemnité d'occupation sur le fondement de l'article 815-9, second alinéa, du Code civil. A défaut d'accord amiable, le montant de l'indemnité est fixé par le juge.